



Note de présentation du budget primitif 2026 Budget général – commune de BARBY

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif (BP) retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

	BP 2025 + BS +DM	BP 2026 + RAR
Dépenses de fonctionnement	3 938 139.69 €	3 615 967.00 €
Recettes de fonctionnement	3 938 139.69 €	3 615 967.00 €
Dépenses d'investissement	2 296 404.23 €	1 575 455.00 €
Recettes d'investissement	2 668 122.01 €	1 873 323.00 €

1. La section de fonctionnement

Le budget 2026 a été élaboré en section de fonctionnement avec un **équilibre RECETTES/DEPENSES à 3 615 967 €**.

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement correspondent principalement à la rémunération du personnel, à l'entretien des bâtiments communaux, à l'achat de carburants et d'énergie, et plus généralement à toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services communaux.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 2 797 196 € en 2026, soit une diminution de 4% par rapport au budget primitif 2025.

	BP 2025 + BS+ DM	BP 2026	Evolution en valeur	Evolution en %
011 - Charges à caractère général	1 004 717.00	902 190.00	- 102 527.00	- 10.20%
012 - Charges de personnel	1 376 577.00	1 406 100.00	+ 29 523.00	+ 2.14%
65 - Autres charges de gestion courantes	427 330.00	400 261.00	- 27 069.00	- 6.33%
66 - Charges financières	5 500.00	13 477.00	+ 7 977.00	
014 - Atténuations de produits	21 777.00	23 000.00	+ 1 223.00	+ 5.62%
67 - Charges spécifiques	4 500.00	5 000.00	+ 500.00	+ 11.11%
68 - Dotations aux provisions	85 000.00	47 168.00	- 37 832.00	- 44.51%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 925 401.00	2 797 196.00	- 128 205.00	- 4.38%
<i>023 - Virement à la section d'investissement- Résultat prévisionnel 2026</i>	<i>857 738.69</i>	<i>658 771.00</i>	<i>- 198 967.69</i>	<i>- 23.20%</i>
<i>042 – Opérations d'ordre entre sections (amortissements)</i>	<i>155 000.00</i>	<i>160 000.00</i>	<i>+ 5 000.00</i>	<i>+ 3.23%</i>
Total des dépenses de fonctionnement	3 938 139.69	3 615 967.00	- 322 172.69	- 8.18%

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent principalement les fluides (eau potable, électricité, gaz, réseau de chaleur : 204K€, soit près de 23% des dépenses du chapitre), les achats de prestation de service (repas restauration scolaire : 100K€, soit près de 10% des dépenses du chapitre), les primes d'assurance (81K€ représentant 9% des dépenses du chapitre) ainsi que les différents contrats de maintenance (58K€ et 6% des dépenses du chapitre).

Les principales variations concernent les postes de dépenses suivants :

- Les fluides (électricité, gaz et chauffage urbain) et les consommations d'eau : - 18K€ pour tenir compte des mesures prises par la collectivité en matière de réduction des dépenses énergétiques (rénovation de l'éclairage du gymnase et dispositifs d'économie d'eau)
- Les primes d'assurance : + 7K€
- Les honoraires - 44K€ du fait de la disparition en 2026 de dépenses ayant un caractère exceptionnel (EPFL, frais établissement bail presbytère, mission de management de transition)
- Le poste de dépense correspondant à la location de modules de chantier est en nette diminution avec la fin, durant l'été 2025, des travaux d'extension de la maison médicale (- 25K€ compte 61358 Location mobilière).

Les charges de personnel (chapitre 012) sont constituées du salaire des agents titulaires (598K€) et des agents non-titulaires (351K€) ainsi que des charges de sécurité sociale et de prévoyance (457K€) qui correspondent notamment aux cotisations à l'U.R.S.S.A.F. et aux caisses de retraite. Le montant des charges de personnel augmente de 2.14%, par rapport au budget primitif de 2025 (effectifs constants).

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) regroupent principalement les indemnités des élus (93K€) et les subventions versées aux associations (20K€), au CCAS (75K€), à la crèche associative (8K€), aux coopératives scolaires (26K€), à la bibliothèque associative (4.5K€) ou encore à l'association Régie + au titre du dispositif des correspondants de nuit (11K€).

Le montant de la contribution versée par la commune au financement du SICSAL s'élève en 2026 à 115K€.

Le montant des dépenses du chapitre est en diminution de 6% (dépenses exceptionnelles en 2025 - ZAC du Grand Clos).

Les charges financières (chapitre 66) rassemblent les intérêts de la dette ; une somme de 13K€ est prévue en lien avec la réalisation de l'emprunt de 400K€ en 2025 (financement des travaux d'extension de la maison médicale) – augmentation litée à la prise en compte des intérêts en année pleine.

Les dotations aux provisions (chapitre 68) sont destinées à couvrir un risque ou une charge susceptible de générer une sortie de ressources ; les provisions prévues en 2026 visent à garantir la commune vis-à-vis de dépenses imprévues et d'un contentieux. La somme prévue en 2025 n'a pas été mobilisée dans sa totalité, la dépense (ZAC du Grand Clos) ayant constatée directement dans le compte de charges.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux (taxes foncières, ...), aux dotations et subventions (État, région, département) ainsi qu'aux revenus issus de la valorisation du domaine de la Commune (locations, ...) et aux redevances perçues sur les usagers des services publics communaux.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 3 615 967 € en 2026, soit une baisse de 8.18% par rapport au budget primitif 2025.

	BP 2025 + BS+ DM	BP 2026	Evolution en valeur	Evolution en %
70 - Produits des services et du domaine	214 590.00	214 490.00	- 100.00	
73 - Impôts et taxes	485 295.00	440 901.00	- 44 394.00	- 9.15%
731 - Fiscalité locale	1 522 002.00	1 546 777.00	+ 24 775.00	+ 1.63%
74 - Dotations et subventions	710 141.00	667 300.00	- 42 841.00	- 6.03%
75 - Autres produits de gestion courante	482 383.00	162 900.00	- 319 483.00	- 66.23%
76 - Produits financiers	6 600.00	0.00	- 6 600.00	
013 - Atténuations de charges	9 000.00	0.00	- 9 000.00	
77 - Produits spécifiques	18 300.00	4 700.00	- 13 600.00	- 74.32%
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 448 311.00	3 037 068.00	- 411 243.00	- 11.93%
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>10 000.00</i>	<i>10 000.00</i>		
<i>002 - Excédent reporté des années antérieures</i>	<i>479 828.69</i>	<i>568 899.00</i>	<i>+ 89 070.31</i>	<i>+ 18.56%</i>
Total des recettes de fonctionnement	3 938 139.69	3 615 967.00	- 322 172.69	- 8.18%

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) concernent principalement les recettes tarifaires des services périscolaires (69% des recettes du chapitre).

Les impôts et taxes (chapitre 73) : taxe sur les pylônes électriques (24K€), accise électricité (32K€) et attribution de compensation (409K€)

La fiscalité locale (chapitre 731) : impôts directs locaux (1 547K€) ; aucune augmentation des taux d'imposition n'est envisagée en 2026.

Les dotations et subventions (chapitre 74) concernent principalement

- Les dotations de l'État : la dotation de solidarité rurale (51K€) et la dotation forfaitaire (482K€)
- La compensation au titre des exonérations de la taxe foncière (34K€) ;
- Les participations versées par l'agglomération (contrat de ville) et par la CAF pour un montant total de 3K€
- Le FCTVA pour 6K€.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) concernent principalement les revenus des immeubles pour 130K€ ; à noter que les recettes de ce chapitre sont en nette diminution par rapport à 2025 (-66%), compte tenu de l'encaissement, sur l'exercice précédent, d'indemnités de sinistre ayant un caractère exceptionnel et du versement par la paroisse d'une soulte de 120K€.

Les produits financiers (chapitre 76) : produits de placement en 2025 non pris en compte sur 2026.

Les atténuations de charges (chapitre 013) concernent les remboursements sur rémunération du personnel (aucune recette prévue au stade du BP)

Les produits spécifiques (chapitre 77) : mandats annulés sur exercices antérieurs en 2025 pour 18K€ (prise en compte avoir consommation fluides et changement de budget pour la prise en charge de dépenses).

2. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement (1 379K€) concernent :

- Des dépenses d'équipements (achat de biens et de matériel, la construction ou aménagement de bâtiments et travaux de voirie et de réseaux) pour un total de 1 034K€,
- Le remboursement en capital des emprunts (CAF et emprunt souscrit dans le cadre du financement des travaux d'extension de la maison médicale) pour 63K€
- Le remboursement des créances financières pour 283K€ (conventions de portage foncier EPFL)

	BP 2025 + BS+ DM	BP 2026	Evolution en valeur	Evolution en %
Dépenses d'équipement	1 900 350.67	1 033 550.00	- 866 800.67	- 45.61%
16 - Emprunt et dettes assimilées	33 765.56	63 059.00	+ 29 293.44.00	+ 86.76%
27 - Autres immobilisations financières	282 500.00	282 500.00		
45 - Travaux pour compte de tiers	69 788.00			
Total dépenses réelles d'investissement	2 286 404.23	1 379 109.00	- 907 295.23	- 39.68%
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>10 000.00</i>	<i>10 000.00</i>		
<i>Solde déficitaire de la section d'investissement 2025</i>		<i>186 346.00</i>		
Total dépenses d'investissement	2 296 404.23	1 575 455.00	- 720 949.23	- 31.39%

Le détail des dépenses d'équipement (opérations individualisées et chapitres globalisés) est le suivant :

LIBELLE OPERATION	Total
202 - Extension maison médicale	8 500,00 €
228 - Centre Bourg 2 - Espace polyvalent	80 000,00 €

LIBELLE OPERATION	Total
230 - Centre-bourg 2 -Aménagements de surface	50 000,00 €
231 - Budget vert	238 300,00 €
232 - Réfection de voirie	63 250,00 €
233 - Réseaux	233 800,00 €
234 - Cimetières	49 400,00 €
235 - Aménagements de l'espace public	24 400,00 €
236 - Equipements et accessoires de voirie	22 550,00 €
237 - Equipements services techniques	40 000,00 €
238 - Equipements informatiques, numériques et de communication	20 800,00 €
239 - Interventions sur bâtiments	165 650,00 €
240 - Œuvres artistiques	7 700,00 €
242 - Opérations foncières	7 000,00 €
243 - Equipements scolaires et périscolaires	11 100,00 €
244 - Equipements divers des autres services	11 100,00 €
Total général	1 033 550,00 €

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement (1 873K€) proviennent :

- Des subventions d'équipements (pour près de 184K€)
- Des emprunts et dettes : aucun recours à l'emprunt en 2026
- Des dotations (FCTVA et taxe d'aménagement),
- Du produit de cession pour 167K€ (terrains Les Matz, zones de stationnement Clos des Corti et terrain cédé à la société Carré de l'Habitat, secteur du Vieux Village).

	BP 2025 + BS+ DM	BP 2026	Evolution en valeur	Evolution en %
13 - Subventions d'équipements reçues	566 403.53.00	183 800.00	- 382 603.53	- 67.55%
16 - Emprunts et dettes	402 000.00	2 000.00		
10 - Dotations et réserves (hors 1068)	289 035.00	250 000.00	- 39 035.00	
1068 - Excédent antérieur reporté - résultat 2025		451 352.00	+ 451 352.00	
23 - Immobilisations en cours	69 788.00			
024 - Produits de cession	45 000.00	167 400.00	+ 122 400.00	
45 - Opérations pour compte de tiers	69 788.00			
Total recettes réelles d'investissement	1 442 014.53	1 054 552.00	- 387 462.53	- 26.87%
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>155 000.00</i>	<i>160 000.00</i>	<i>+ 5 000.00</i>	<i>+ 3.23%</i>
<i>021 - Virement de la section de fonctionnement - Résultat prévisionnel 2026</i>	<i>857 738.69</i>	<i>658 771.00</i>	<i>- 198 967.69</i>	<i>- 23.20%</i>
<i>Solde excédentaire de la section d'investissement</i>	<i>213 368.79</i>	<i>0.00</i>		
Total recettes d'investissement	3 668 122.01	1 873 323.00	-794 799.01	- 29.79%

Le budget 2026 a été élaboré en section d'investissement avec un **suréquilibre (solde excédentaire de 297 868€)**

État de la dette

Encours de la dette au 01/01/2026 : 754 900.44€.

Vu pour être annexé à la délibération n°2026/xxx portant approbation du budget primitif 2026.

Le Secrétaire,

Le Maire,
Christophe PIERRETON,